

DELIBERATION N° 108 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Délégation de service public eau Suez

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Suite à la présentation lors du dernier conseil municipal,

Le Conseil Municipal d'Albiez-Montrond doit donner un avis consultatif sur le choix entre aller vers la DSP déjà présente sur le territoire de la 3CMA et rester en régie pour la compétence eau par un vote à bulletin secret. C'est ensuite le Conseil Communautaire qui aura la décision finale début 2023.

Mr Bonnet présente la pétition concernant le changement de gestion de l'eau opposées à cette DSP à attribuer au Groupe SUEZ et demandant à M. le Maire de respecter sa parole donnée en réunion publique, à savoir qu'il ne remettrait pas le sujet du passage de la gestion à Suez en Conseil Municipal.

Mr le Maire dit que Mr Margueron, Président de la Communauté de Communes, lui a demandé l'avis du conseil municipal par courrier.

Devant l'ensemble des éléments apportés par les 4 élus d'opposition, il n'y a pas de discussion, et il est immédiatement procédé au vote.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter à bulletin secret comme avait souhaité l'opposition.

Après dépouillement des bulletins, le Conseil Municipal a décidé avec 5 voix pour 4 voix contre et 2 bulletins blancs d'attribuer cette DSP au groupe SUEZ.

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

DELIBERATION N° 109 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Demande d'achat terrain ZH 572 de la part de l'indivision CONSTANTIN-BERTIN

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu un courrier de Madame Bourille.

Elle est propriétaire indivisaire majoritaire de la parcelle ZH 572, dans cette parcelle de 162 m² la mairie est indivisaire pour 1/3 soit 162/3 = 54m².

Conformément à la convention signée lors de l'expropriation pour la construction du Pôle Enfance, elle nous propose la somme 40€ x 54 = 2 160€. Le terrain a fait l'objet d'une expertise par le cabinet Berthier et a été évalué à 30€ le m². Un accord a été signé chez Maître Bani pour la licitation à son nom pour cette parcelle.

Lors du conseil municipal du 28 octobre 2022, nous attendions les documents afférents à sa propriété que nous avons bien reçu.

Le tarif est donné à 40€/m², et ne fait pas débat le terrain ne pouvant être mis « en concurrence »

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de valider l'achat du terrain pour 40€ le m².

Vote des conseillers												
Pour	10	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Contre	0											
Abstention	1									X		
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

DELIBERATION N° 110 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Modification des statuts de la 3CMA – Compétence eau

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.
VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
VU les statuts consolidés de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan applicables à ce jour, et la délibération n°20180716-5b5 portant intérêt communautaire de la compétence Eau ;
VU le projet de statuts à intervenir ;
VU la délibération n°20221020_157 du 20 octobre 2022 du conseil communautaire qui approuve le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifié.

Considérant qu'en vertu de la loi, l'ancienne compétence optionnelle « Eau » est devenue une compétence dite « supplémentaire » ;
Considérant que l'intérêt communautaire de la compétence « Eau » n'a plus lieu d'être et qu'il convient, à l'occasion de l'extension du champ de la responsabilité de la 3CMA, de procéder à une précision dans le texte de la compétence statutaire « Eau » ;
Considérant la règle de majorité qualifiée applicable à une modification statutaire ;

Monsieur le Maire donne les propositions de modification statutaire faite par la Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan :

Ajout des précisions suivantes sur la compétence « EAU » :

« Le captage et la distribution de l'eau potable provenant des sources :

- Vignette
- Bonvillard
- Clarel

- Gottey
- Combe Frédière
- Vergette
- Mont Emy alimentant le versant des Albiez
- La Praz Aval
- Plan Mortan
- Fontaine de l'âne
- Fontaine seule 1
- Fontaine seule 2
- Les Balmettes
- Fontaine Flamier
- La Tuvrière
- Le Collet
- La Praz Amont
- La Praz Intermédiaire
- La Chenavière
- Lacs Bramant
- Verdette Amont
- Les trios
- Les Gorges
- La Vallée Perdue
- Du Revet
- La Culaz

Dans le cadre de la gestion des équipements situés sur le territoire et pour le compte des usagers de Saint Julien Montdenis, l'adhésion aux structures syndicales suivantes dans le cadre de leurs compétences actuelles :

- SI de la source des Loyes
- SI d'alimentation aménagement des eaux de la Moyenne Maurienne.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifié.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifié joint.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
 Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

DELIBERATION N° 111 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Convention relative au PIDA

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller
M. Paul BONNET, Conseiller
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Olivier MARTIN, Conseiller
Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Il est porté à la connaissance du conseil municipal la convention relative au PIDA à partir d'hélicoptère ;

Le Maire charge le prestataire d'assurer des prestations de transport et de largage d'explosifs dans le cadre du plan P.I.D.A. au profit de la société SSDS.

Les prestations de largage s'effectuent à l'intérieur des zones agréées par la Préfecture et définies sur l'Arrêté Préfectoral.

Les missions seront facturées à SSDS, le tarif pour la saison 2022/2023 sera de 28€ la minute de vol HT + 80€ par treuillage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal d'APPROUVER cette convention et de de l'AUTORISER à la signer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE cette convention et AUTORISE le Maire à la signer.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean
Courriel : mairie@albiez-montrond.fr

DELIBERATION N° 112 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Convention relative aux secours hélicoptérés

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire

Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français, relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2022/2023 (du 01/12/23 au 30/11/23).

Le tarif prenant en compte la variation du prix du carburant sera calculé chaque début de mois à partir du prix initial de 71,30 €HT comme expliqué dans notre courrier (cf courrier EP/TN/TS – AC 2022 – 039 du 24 octobre 2022).

Exemple de calcul du prix : Indexation Cout Carburant - Fichier de calcul Mensuel				
id	LIBELLE	Unité	Mois	VAL
1	Index Kero Mars 22 Mois (0), (M0)	€/ litre	avr.-22	1,87
2	Index Kero Mois en cours (M)	€/ litre	oct.-22	2,68
3	Variable Carburant au mois (M) (+/-) ▲	€/ litre	oct.-22	0,81
4	Impact Conso sur H 145 (280l/h - 4,67 l/min)	€ / min	oct.-22	3,78
5	Prix Convention Secours H145 (M0)	€ / min HT	avr.-22	71,30
6	Prix actualisé au Mois (M)	€ / min HT	oct.-22	75,08
7	Tva 10%	€		7,51
8	PV / Min	€ / min TTC	oct.-22	82,59

CONTENU DES PRIX

- 1 Prix du carburant indiqué à la pompe de Courchevel pour les compagnies bénéficiant de l'exonération TIC (M0)
- 2 Prix du carburant (prix pompe Courchevel) constaté au début du mois de facturation mois (M) → Octobre 2022 pour l'exemple
- 3 Différentiel (M) - (M0), mois en cours (-) mois de référence
- 4 Valeur id3 multipliée par la conso de l'hélico → ▲ Prix Carb x Conso = Prix carb. Consommé / minute
- 5 Prix convention secours pour les Yeti 1 et 2, Hélicoptères H145, convenu en avril 2022 avec l'autorité (Préfecture)
- 6 Prix « A PAYER HT » du mois (M) en cours
- 7 TVA transport
- 8 Prix TTC « A PAYER » du Mois (M) en cours

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 97 de la loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours sur la base du tarif approuvé.

Le coût de ces secours héliportés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par les textes législatifs et réglementaires.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles ci-dessus exposés
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec le SAF pour l'année 2022/2023.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

DELIBERATION N° 113 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Décision modificative n°3 budget principal

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

La présente décision modificative a pour objet :

- L'augmentation de crédits en dépenses de fonctionnement au compte 60612, nous n'avions pas prévu autant d'augmentation, au compte 611 le coût de la navette pour l'hiver 2022 n'avait pas été comptabilisé, au compte 61524 des travaux ont été effectués par l'ONF et n'avait pas été comptabilisés et au compte 657364 la subvention pour le budget annexe domaine skiable n'a pas été traité correctement il faut donc l'annuler et refaire le mandat.
- La diminution de crédits en dépenses de fonctionnement au compte 6212 et 6558, les crédits n'étants pas utilisés.
- L'augmentation de crédits en recettes de fonctionnement au compte 773 la subvention pour le budget annexe domaine skiable n'a pas été traité correctement il faut donc l'annuler et refaire le mandat.

Chapitre	Article	Dépenses de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
011	60612 : Energie - Electricité	+ 5.000,00€	
	611 : Contrats de prestations de services	+ 25.000,00€	
	61524 : Bois et forêts	+ 25.000,00€	
012	6212 : Autre personnel extérieur		-15.000,00€
65	6558 : Reversement taxe de séjour EPIC		-40.000,00€
	657364 : Etablissements et services rattachés industriel et commercial	+ 212.032,69€	
TOTAL		+ 267.032,69€	-55.000,00€
SOLDE		+ 212.032,69€	

Chapitre	Article	Recettes de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
77	773 : Mandats annulés (exercice antérieurs)	+ 212.032,69€	
TOTAL		+ 212.032,69€	0€
SOLDE		+ 212.032,69€	

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE à la majorité de ses membres d'APPROUVER les mouvements constituant la décision modificative n°3 au budget principal de l'exercice 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

DELIBERATION N° 114 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Tarifs marché hebdomadaire

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Lors du conseil municipal du 31 octobre 2018 il avait été validé d'instituer un nouveau tarif qui favorisera l'abonnement au marché hebdomadaire d'Albiez-Montrond. Ce tarif avait été fixé à 17€ le mètre linéaire à partir de la saison 2018/2019.

Il n'avait pas été institué de tarif à la journée pour le marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire propose de doubler le tarif à 34€ le mètre linéaire pour les personnes qui viennent occasionnellement dans le but de fidéliser les commerçants.

Après discussion le conseil municipal décide de proposer le tarif à 27€ le mètre carré.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur un tarif à la journée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE le tarif de 27€ le mètre carré à la journée pour le marché hebdomadaire.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond

DELIBERATION N° 115 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Prime loi montagne 2021/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2022, il avait été demandé de pouvoir ajouter la ferme avicole de la Cochette. Le nombre d'UGB représente 44,80 donc un montant de 2.300,84€, la ferme serait la deuxième qui touche le plus de prime loi montagne.

La prime loi montagne avait été mis en place pour les agriculteurs qui ramassaient du foin et qui hivernaient des bêtes sur la commune ce qui permettait d'entretenir les pistes sur le domaine skiable.

Faut-il vraiment intégrer cette ferme à cette prime loi montagne, qui ne participe pas au nettoyage des pistes (pas de pâturage, pas de foin).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, CONTRE intégrer la ferme avicole.

Vote des conseillers												
Pour	0											
Contre	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

DELIBERATION N° 116 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 DECEMBRE 2022 – 20H00
Demande terrain DUFRENEY Sébastien

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de décembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	M. Paul BONNET, Conseiller
M. Alain MOLLARET, Adjoint au maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, Adjoint au maire	Mme Emeline DUFRENEY, Conseillère
M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, conseiller	

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 2

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère donne pouvoir à M. Pierre PERSONNET, Adjoint au maire
Mme Solange GRAND, Maire déléguée donne pouvoir à M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller

Etaient absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mme Emeline DUFRENEY

Membres en exercice : 11

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par Monsieur Dufreney Sébastien.

Monsieur Dufreney souhaite faire un échange de terrain avec la zone définie à l'arrière du four, zone qu'il entretient puisque non accessible par le devant et la portion de terrain déjà délimité lors du bornage avec Monsieur Tronet sur le chemin allant du plan à la colonne.

D'autre part il s'engage à laisser libre accès au four sur tous les côtés limitrophes avec sa propriété pour sa réparation et son entretien.

M. Girard dit qu'un tel échange peut être la porte ouverte à de nombreuses demandes. En effet, sur la commune le tracé cadastré des chemins vicinaux et la réalité sur le terrain ne sont pas toujours juste, ce qui concerne de nombreux propriétaires. Etat de fait depuis la création des chemins.

Les autres élus en conviennent.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, CONTRE cet échange de terrain.

Vote des conseillers												
Pour	0											
Contre	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOTT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	DUFRENEY.E	CHAUMAZ.C	MARTIN.O	BONNET.P

Fait et délibéré en séance,
Le 30 décembre 2022, Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean